

Saint-Hellier

## École. Le maire a saisi le ministre de l'Éducation

LE RÉVEIL | jeudi 11 octobre 2018  
605 mots | -



*Alain Lucas pourrait saisir la justice si le ministre de l'Éducation nationale ne lui répond pas.*

La coupe est pleine. Les élèves de Saint-Hellier ont eu depuis la rentrée quatre instituteurs différents qu'ils doivent se partager de la grande section de maternelle au CM2. Alain Lucas a saisi le ministre de l'Éducation. L'édile envisage d'aller plus loin.

Les épisodes du feuilleton de l'école à Saint-Hellier s'enchaînent et leurs acteurs commencent à perdre patience. En effet, un parent d'élève a décidé de retirer son enfant de Saint-Hellier pour l'inscrire dans une autre commune, à une vingtaine de kilomètres, selon le maire. Une décision que le maire, Alain Lucas, comprend même s'il la regrette.

Sénateurs et députés sur le front

Alain Lucas a saisi les députés et les sénateurs de la Seine-Maritime. L' élu a rencontré Charles Revet et Agnès Canayer, sénateurs du groupe LR de la Seine-Maritime. Charles Revet s'occuperait aussi du dossier. Alain Lucas a aussi approché Bruno Retailleau, président du groupe LR du Sénat pour lui soumettre le problème, tout comme la sénatrice Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat. Il a également contacté la sénatrice PCF, Céline Brulin qui « **est intervenue auprès du ministre de l'Éducation** », indique l'édile. Pour Alain Lucas, « **les divergences politiques dépassent la question de l'école à Saint-Hellier** ».

Pourtant, le maire n'a pas encore de retour du ministre, auquel il a écrit. Alain Lucas songe à saisir la justice une nouvelle fois si sa réponse venait à trop tarder.

En désaccord avec l'académie

Dans un communiqué de presse, daté du 27 septembre, l'académie de Rouen annonce que « **la classe unique de l'école de Saint-Hellier accueille les vingt élèves dûment inscrits de la grande section au CM2 dans des conditions tout à fait favorables** ». Sur le terrain, la réalité diffère pour Alain Lucas. À la rentrée 2018, 31 enfants étaient inscrits de la grande section au CM2. S'ils ne sont plus que 30 aujourd'hui, ils continuent à partager le même enseignant qui a déjà changé à quatre reprises. En ce qui concerne les enfants de petite et moyenne sections, « **ils sont inscrits à l'école de Bellencombe, à deux kilomètres de la commune** », peut-on lire. « **L'école de Bellencombe ne scolarise pas les élèves de maternelle, ni aucun autre**

**enfant inscrit à Saint-Hellier »,** affirme le maire. Le document de l'académie fait aussi allusion à l'association École, coeur de nos villages. Il est sous-entendu que la structure se substituerait à l'école républicaine. **« Cette association proposait des activités aux enfants de moins de six ans mais elle est en sommeil cette année »,** affirme Alain Lucas.

Ce communiqué inquiète le maire, qui se demande si ces informations sont celles présentées à Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale.

Situation difficile pour les enfants

Pour l'élu, la situation de l'école, déjà problématique pour les enfants, génère un frein économique pour la commune. Alain Lucas explique : **« Si ça continue je demanderai des dommages et intérêts pour la commune. Depuis trois ans, notre poste enseignant n'est pas ouvert au mouvement des professeurs des écoles ».** L'académie a prévu ces trois dernières années la fermeture de l'école. À chaque fois, le tribunal a donné raison à la commune. **« Nous sommes pénalisés car nos terrains à bâtir ne se vendent plus. Cela porte atteinte au développement de la commune »,** précise l'édile. Pour lui, tout ceci découle de la volonté de l'académie de Rouen à fermer l'école de Saint-Hellier.

Stéphanie Petit